

2^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Extensions du TCSP de MARTINIQUE

De Janvier 2023
au 31 Décembre 2023

ALONZEAU Jean-Michel

BALLAN Etienne

Date de remise du rapport,
LE 22 MARS 2024



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission des garants	3
Fiche d'identité du projet	5
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable	7
Engagements du responsable de projet.....	7
Actualités liées au projet et évolution(s).....	10
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	11
Le suivi des engagements du porteur de projet.....	11
Avis des garants sur le déroulement de la concertation	20
La suite de la concertation continue.....	22
Préconisations des garants sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet	23

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet des extensions du TCSP de Martinique, menée du 1 Mars 2021 au 31 Mai 2021, les porteurs de projet à savoir la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et Martinique Transport décident de poursuivre ce projet. Dans ce cadre et pour garantir la continuité de l'information et de la participation du public, la Commission nationale du débat public a chargé Messieurs ALONZEAU et BALLAN de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°2 des garants, couvrant la période de Décembre 2022 à Décembre 2023. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des éléments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 25 OCTOBRE 2019 : La CNDP est saisie par la Collectivité Territoriale de Martinique et Martinique Transport
- 1 MARS 2021 et 31 MAI 2021: concertation préalable menée par Madame FLERET et Messieurs ALONZEAU, BALLAN et NERAULIUS
- 30 JUIN 2021: publication du bilan des garants
- 1 SEPTEMBRE 2021: publication de la décision du porteur de projet de poursuivre le projet, et présentant les enseignements tirés de la concertation préalable
- 6 OCTOBRE 2021: désignation par la CNDP des garants Messieurs ALONZEAU et BALLAN pour la concertation continue
- Janvier 2023 : Publication du rapport intermédiaire n°1
- Mars 2024 : Publication du rapport intermédiaire n°2

La mission des garants

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garants doivent faire attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quelque soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garants doivent s'assurer que :

- les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que les responsables du projet apportent des réponses aux arguments et interrogations du public
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échanges.

Les garants veillent au mieux à suivre la lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet des extensions du TCSP de Martinique.

Fiche d'identité du projet

Maître d'Ouvrage :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET MARTINIQUE TRANSPORT.

Contexte du projet à la phase concertation préalable :

Création de deux voies dédiées aux transports en commun le long des routes nationales depuis l'axe Fort-de-France ↔ Le Lamentin,

→ vers le nord jusque le Robert,

→ vers le sud jusque Rivière-Salée

→ vers l'ouest jusque Schoelcher.

Création des équipements d'accompagnement tels que stations, parkings relais, cheminements piétons spécifiques, gares/pôles d'échanges entre modes de transports.

Localisation du projet :



Objectifs du projet selon le MO :

- Décongestionner le cœur de l'île et le tronçon Fort de France – Le Lamentin
- Inciter aux déplacements en transports en commun
- Améliorer les conditions de déplacement et d'accessibilité
- Restructurer plus largement le réseau de transports en commun de la Martinique
- Limiter l'étalement urbain de l'île

Caractéristiques principales :

Le projet vise à étendre la ligne actuellement en fonction de transport commun par site propre avec trois dessertes nouvelles et l'éventualité d'une utilisation du mode de transport par câble sur l'extension Ouest.

Le projet des Extensions du TCSP vise :

- À étendre la colonne vertébrale que constitue actuellement le TCSP au sein du centre de la Martinique au-delà de ses terminus actuels vers l'Est, le Sud et l'Ouest.
- À améliorer l'image des transports collectifs et leur usage en misant sur les points forts du TCSP (régularité, fiabilité, capacité, accessibilité et confort).

Coût :

Environ 270 à 540 millions d'euros suivant les options et la durée du programme de restructuration du réseau de transports martiniquais

Calendrier :

Le porteur de projet s'est engagé à communiquer un planning détaillé et mis à jour du projet, une fois les décisions prises par les élus sur la teneur de ce dernier (quelles extensions réaliser et par quel mode dans la décennie à venir ?) et son phasage (dans quel ordre réalise-t-on les tronçons retenus ?)

Rappel des engagements pris par les responsables de projet à la suite de la concertation préalable.

Engagements des responsables de projet

Dans leurs réponses au bilan des garants, les porteurs de projet formulent en septembre 2021, les engagements ci-dessous avec des retours progressifs :

1/ Large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires :

- Avec les associations de défenses de l'environnement (à réaliser en 2024)

Des représentants des principales associations, peu nombreuses en Martinique, ont de fait participé à certaines réunions de la concertation préalable. En outre, toutes les associations existantes en lien avec l'environnement ont été sollicitées par courrier afin de les inviter officiellement et les inciter à y participer. Le porteur de projet s'engage à poursuivre et renforcer cette démarche durant la concertation continue, notamment lors des études d'impact.

- Avec les communes impactées par le projet et les EPCI (début de réalisation en 2023)

Depuis le démarrage de son mandat, le Président du Conseil Exécutif de la CTM travaille étroitement avec les EPCI sur de nombreux sujets. Le projet des Extensions du TCSP sera conçu dans cet esprit et nécessairement co-construit avec les trois intercommunalités, toutes concernées par le projet et les communes impactées

- Avec les professionnels de la canne à sucre et la chambre d'agriculture (à réaliser en 2024)

Les prochaines études techniques permettront de préciser les emprises à mobiliser pour le projet et les typologies de foncier concernées. Avec ces éléments, il sera possible de rencontrer les professionnels de la canne à sucre et la chambre d'agriculture et évoquer avec eux les éventuels impacts sur les cannes AOC.

- Avec les organismes gérants les zones d'activité et industrielles (à réaliser en 2024)

Une stratégie globale de mise en place et portage de démarches PDE, PDIE, sera à définir dans le cadre de l'élaboration du futur Plan de Mobilité.

Lors des études à venir, le projet d'insertion du TCSP sera nécessairement précisé en concertation avec les porteurs de projet connexes et les gestionnaires de ZAE ou ZI desservies.

Les réflexions portées sont également sur la desserte interne de ces zones pour identifier les actions faisables à la fois à court terme et à l'horizon du projet ainsi que sur des contraintes foncières et de voirie, propres à ces zones. La Fédération des zones industrielles de Martinique est d'ores et déjà moteur pour avancer avec Martinique Transport sur des démarches PDIE (Plans de déplacements Interentreprises) qui pourraient s'inscrire en complément du projet TCSP.

Dans tous les cas, concernant les publics particuliers, associations, syndicats ou socioprofessionnels les porteurs de projet proposent de les associer via la plate-forme existante www.extensionstcsp.com. Ils envisagent en effet de garder ouvert le site dédié pour y mettre en ligne les études à venir et informer les publics experts de ces mises en ligne par mail pour recueillir leurs remarques, compléments, avis en ligne.

Le projet fera ensuite l'objet d'une étude d'impact détaillée, élaborée dans le cadre des procédures administratives auxquelles est soumis tout grand projet d'aménagement.

2/ Réponse aux courriers reçus pendant la concertation

Les porteurs de projet ont émis quatre réponses aux différents courriers relatifs au projet d'extension du TCSP reçus pendant la concertation préalable. Les séances de travail qui ont été sollicitées seront organisées.

3/ Intégration de pistes cyclables

Concernant la politique cyclable globale en Martinique, elle sera définie et cadrée par le futur Plan de Mobilité de Martinique Transport. Le diagnostic et les propositions en la matière pourront s'appuyer sur le schéma des itinéraires cyclables réalisé en 2006 par le Conseil général de la Martinique. Concernant les choix d'aménagements cyclables autour du projet des Extensions du TCSP, les hypothèses prises au stade des études de faisabilité seront réinterrogées dans la logique de la loi d'orientation des mobilités en tenant compte des contraintes et comportements de mobilité propres à la Martinique.

4/ Transport par câble

Le prestataire du porteur de projet, en charge des études sur l'opportunité et la faisabilité d'un transport par câble entre Pointe Simon et Schoelcher a réalisé une première phase d'études de niveau Opportunité en 2019, qui a été présentée à la concertation préalable. Son marché comprend une deuxième phase d'études de niveau Faisabilité qui est prévue pour être lancée après la concertation préalable.

5/ Energie des véhicules

La réflexion d'actualisation de la PPE de la Martinique est déjà en cours et associe d'ores et déjà l'ensemble des parties prenantes dont les acteurs de la mobilité. La question de l'énergie des futurs BHNS et plus largement des véhicules de transport collectif sera nécessairement abordée lors de ces travaux. Les choix pour le TCSP s'inscriront dans les orientations fixées par la future PPE en matière de choix énergétique.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Depuis la fin de la concertation préalable, l'année 2022 a connu la confirmation de la poursuite du projet par les nouvelles gouvernances des deux personnes publiques responsables du projet et les exécutifs renouvelés.

Les garants rappellent qu'il est essentiel de présenter les évolutions éventuelles du projet (choix techniques, localisation, etc.) et les raisons de ces évolutions, dans le cadre de la concertation continue.

Que s'est-il passé cette année 2023 en matière de participation ?

Le suivi des engagements des porteurs de projet

Sur la période couverte par le présent rapport, les porteurs de projet apportent des réponses sur leurs engagements énoncés dans leur réponse au bilan des garants d'Aout 2021, principalement sur l'organisation d'échanges sur la coordination entre les projets urbains des villes concernées ou EPCI et le projet.

Les acteurs du projet ont pris en compte la nécessité d'actualisation du pré-programme établi en 2019 à l'issue des études de faisabilité pour tenir compte de différents éléments notables comme :

- Des retours de la concertation préalable et des engagements pris par le Maître d'Ouvrage en réponse au bilan des garants de la CNDP en 2021
- Des orientations et nouvelles priorités des porteurs de projet avec les changements de majorités politiques suite aux élections territoriales de Martinique de 2021
- Des évolutions de l'environnement du projet en particulier des projets connexes à celui-ci
- Des avis et attentes des collectivités locales concernées en particulier les communes traversées

Les équipes du groupement en charge des études de faisabilité ont pu mener des investigations sur 2023 avec des séances de travail avec les collectivités territoriales, les services techniques de la CTM et de Martinique Transport ainsi que la DEAL de Martinique.

Les échanges entre le groupement travaillant sur le préprogramme accompagné par des représentants des porteurs de projet ont eu lieu sur plusieurs formats du plus pratique avec des visites de terrains (pour visualiser au plus près les possibles points durs) ou en forme classique avec la présentation des dessertes avec les cartes mises à jour avec toujours un rappel de l'historique de la procédure.

Les garants ont pu assister à certaines des rencontres pour constater la teneur des discussions et la fluidité du partage d'informations et préciser le rôle de la CNDP sur cette première concertation continue en Martinique.

La demande de la CNDP énoncée dès la concertation préalable d'une nécessaire co-construction avec les trois intercommunalités et les communes impactées par le projet a donc pris un rythme soutenu sur cette année 2023 avec une bonne implication des agents techniques ou administratifs et des échanges de documentation sur les projets ou plans en gestation.

L'objectif principal de ces réunions outre un partage des enjeux et impacts du projet des extensions du TCSP était donc de recueillir un maximum de prévisions d'actions d'investissement pour mise à niveau du dossier avant la validation du préprogramme ainsi que de donner l'information la plus complète aux citoyens lors des points d'étape avec le plus grand nombre.

Le recueil des projets connexes des collectivités locales et la prise en compte de caractéristiques physiques a permis d'arriver à des principes d'insertion par séquences où pour certaines il est impossible d'ajouter un double sens de site propre à la circulation actuelle et donc où la circulation en site propre se ferait par alternance dans chaque sens ou on aboutirait à un seul sens de circulation automobile.

Ces séances de travail avaient notamment pour but d'affiner les analyses des contraintes d'insertion sur l'ensemble du linéaire, les analyses des localisations potentielles pour les pôles d'échanges et les parcs relais, les analyses des conditions de circulation, les analyses du contexte urbain, des besoins et projection de la demande 2040 et les analyses des contraintes environnementales.

Les évolutions survenues depuis sont contenues dans les deux délibérations des porteurs de projet validant le préprogramme (découle de la poursuite des études et des rencontres avec les services techniques des communes et EPCI impactés) et sont entre autres :

➤ Extension Est :

Pour rappel, lors de la concertation préalable, le projet allait jusqu'au Robert avec 3 variantes de tracés via le Lamentin.

- Accroche de l'Extension Est au Pôle d'Échanges Multimodal de Mahault, restructuré
- Indisponibilité du site prévu pour le terminus sur le secteur Mansarde
- Terminus de la ligne Fort-de-France – Union et PEM Est implantés au quartier Union avec le rabattement des lignes de bus depuis l'Est et le Nord Atlantique

- Tracé retenu : Passage du TCSP au sud du centre-bourg sur les RD15A et RD3 via les quartiers Vieux Pont – Horloge – Bas Mission – Place d’Armes – Mangot-Vulcin Union
- Aménagements cyclables de Mahault à Union (soit le long du TCSP, soit sur un itinéraire parallèle)
- Projet de la CTM de mise à 2 x 2 voies entre Pelletier et Mansarde

➤ Extension Ouest :

Pour rappel, lors de la concertation préalable, l’Extension Ouest était considérée selon deux modes BHNS ou par câble aérien.

Les évolutions survenues depuis sont entre autres :

- Mode TCSP routier validé
- Études de trois variantes sur le tronçon Pointe Simon – Rond Point en fonction des aménagements cyclables le long du littoral et du projet de réaménagement de cette zone
- Terminus jusqu’à Ravine-Touza avec implantation d’une station à l’aplomb de l’entrée de l’Université
- Répartition des fonctionnalités du projet TCSP (voies BHNS, voies circulation générale, voies cycles) entre la RN2 et l’itinéraire littoral sur le premier tronçon. Le scénario retenu est celui de faire passer le BHNS sur la RN2, les vélos sur l’itinéraire littoral et les véhicules légers répartis sur les deux corps de voies
- Recherche de solutions d’aménagement améliorant la performance du futur BHNS sur les tronçons Rond-Point – Batelière – Ozanam, notamment utilisation de voie pendulaire
- Installation du PEM Ouest à Madiana à articuler avec la restructuration du réseau bus (travail avec Martinique Transport)
- Réflexion sur la desserte du secteur par le BHNS et les lignes de bus à affiner
- Réflexions sur les interfaces entre les projets d’aménagements cyclables de Fort-de-France et le volet vélo du projet d’extension du TCSP sur cette branche
- Réflexion sur un tracé nouveau dans le centre-ville de Fort de France et le réaménagement des espaces de gares de Pointe Simon

➤ Extension sud

Pour rappel, lors de la concertation préalable, le projet d'aménagement de l'Extension Sud présenté se raccordait au PEM de Carrère et suivait la RN5 jusqu'à Rivière Salée (tracé dans LA RUE SCHOELCHER) où était envisagé son terminus.

Les évolutions survenues depuis sont entre autres :

- Accroche de l'Extension Sud au PEM de Carrère, restructuré
- Terminus à Céron sur la commune de Sainte Luce
- Dissociation des fonctionnalités du PEM Sud avec la fonction d'échanges TC à La Laugier (halte routière à proximité de la station BHNS) et la fonction de rabattement VP (P+R) plus au sud aux Coteaux et à Céron
- Recherche d'optimisations des aménagements TCSP pour réduire les impacts fonciers et les coûts sur la traversée de Rivière Salée (plusieurs variantes en cours d'étude)
- Des P+R aux Coteaux (pour récupérer les flux depuis le Diamant) et à Céron (pour les flux depuis le Sud)

REUNIONS PRESENTATION PROJET EXTENSIONS DU TCSP EN 2023

DATE	LIEU	COMMUNE	OBJET	ACTEURS CTM	PARTICIPANTS
10/07/2023	SERVICES TECHNIQUES	LAMENTIN	PRESENTATION TECHNIQUE EST	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES DU LAMENTIN
11/07/2023	SIEGE CACEM	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION TECHNIQUE OUEST	EQUIPE PROJET	CACEM / VILLE DE Fort-de-France
12/07/2023	SERVICES TECHNIQUES	RIVIERE-SALEE	PRESENTATION TECHNIQUE SUD	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES DE RIVIERE-SALEE
12/07/2023	SERVICE URBANISME	SCHOELCHER	PRESENTATION TECHNIQUE OUEST	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES DE SCHOELCHER
13/07/2023	MAIRIE	DUCOS	PRESENTATION TECHNIQUE SUD	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES ET MME LE MAIRE
17/07/2023	SIEGE ESPACE SUD	RIVIERE-SALEE	PRESENTATION TECHNIQUE SUD	EQUIPE PROJET	DIRECTIONS TECHNIQUES ESPACE SUD
30/08/2023	DEAL	FORT-DE-FRANCE	THEMATIQUE MOBILITES DOUCES	EQUIPE PROJET	SERVICE MOBILITE DEAL
05/09/2023	SERVICES TECHNIQUES	RIVIERE-SALEE	THEMATIQUE GARE ROUTIERE	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES + MT
07/09/2023	SERVICES TECHNIQUES CTM	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION INTERNE CTM	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES CTM
19/09/2023	TERRAIN	CACEM	VISITE TECHNIQUE	EQUIPE PROJET	CTM + AMO
21/09/2023	SERVICES TECHNIQUES	RIVIERE-SALEE	PROJET ZAC PETIT-BOURG	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES
22/09/2023	MAIRIE	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION TECHNIQUE OUEST	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES + Mr LE MAIRE
25/09/2023	SIEGE CACEM	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION TECHNIQUE OUEST / EST	EQUIPE PROJET	CACEM / F DE FCE / SCHOELCHER / LAMENTIN
26/09/2023	SERVICES TECHNIQUES CTM	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION TECHNIQUE SUD	EQUIPE PROJET	ESPACE SUD / DUCOS / LAMENTIN / RIVIERE-SALEE / STE-LUCE
27/09/2023	VISIO	SAINTE-LUCE	PRESENTATION TECHNIQUE SUD	EQUIPE PROJET	MAIRE DE SAINTE-LUCE
29/09/2023	SERVICES TECHNIQUES CTM	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION TECHNIQUE / SAR	EQUIPE PROJET	CTM / ADDUAM
12/10/2023	SERVICES TECHNIQUES	LAMENTIN	PRESENTATION TECHNIQUE EST ET SUD	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES / DEFIA
13/10/2023	SIEGE CAP NORD	ROBERT	PRESENTATION TECHNIQUE EST	EQUIPE PROJET	CAP NORD / VILLE DU ROBERT
25/10/2023	MEDIATHEQUE	SAINTE-LUCE	REUNION PUBLIQUE	EQUIPE PROJET + ELUS CTM	ELUS / POPULATION / ASSOCIATIONS
30/10/2023	SIEGE MARTINIQUE TRANSPORT	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION PREPROGRAMME	EQUIPE PROJET	CA DE MT
30/11/2023	ASSEMBLEE PLENIERE CTM	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION PREPROGRAMME	CONSEILLER EXECUTIF	ASSEMBLEE PLENIERE CTM
11/12/2023	DEAL	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION PREPROGRAMME APPROUVE	EQUIPE PROJET	DEAL / SERVICES TECHNIQUES DEAL
12/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	RIVIERE-SALEE	PRESENTATION PREPROGRAMME APPROUVE	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES DE RIVIERE-SALEE
12/12/2023	SERVICES TECHNIQUES CTM	FORT-DE-FRANCE	INTERFACE PISTE CYCLABLE F DE F	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES F DE FCE
13/12/2023	MAIRIE	SCHOELCHER	PRESENTATION PREPROGRAMME APPROUVE	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES SCHOELCHER
13/12/2023	CENTRE CULTUREL	RIVIERE-SALEE	REUNION PUBLIQUE	EQUIPE PROJET + ELUS CTM	ELUS / POPULATION / ASSOCIATIONS
14/12/2023	MAIRIE	RIVIERE-SALEE	PRESENTATION PREPROGRAMME APPROUVE	EQUIPE PROJET	CONSEIL MUNICIPAL
21/12/2023	SERVICES TECHNIQUES CTM	FORT-DE-FRANCE	PRESENTATION PREPROGRAMME APPROUVE	EQUIPE PROJET	VILLE DE F DE FCE
22/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	LAMENTIN	PRESENTATION PREPROGRAMME APPROUVE	EQUIPE PROJET	SERVICES TECHNIQUES / DEFIA

Outre ces réunions de travail l'année 2023 a connu une reprise des réunions publiques avec deux rencontres toutes deux sur la desserte Sud :

Ville de Sainte Luce : le 25 Octobre 2023 il s'agit d'une réunion ayant rassemblé 120 participants environ qui a pour but premier d'indiquer le souhait des deux porteurs de projet d'ajouter cette commune sur la ligne du Sud suite à sollicitation des élus communaux et en conséquence les garants ont fait la demande d'une réunion publique pour évoquer cette évolution devant la population au vu des précédentes présentations sur les 6 villes visitées lors de la concertation préalable en 2021.

La présentation assurée par l'équipe d'AMO et son mandataire SYSTRA présente les possibilités de tracés depuis Rivière Salée et les deux sites de Céron et des Coteaux pour l'implantation des terminus et leurs services associés (avec évocation des avantages et contraintes de chaque localisation). Les deux possibilités ont été analysées à l'aide d'une grille multicritère présentée lors de la séance publique.

Le maire évoque les raisons de sa demande de raccordement de la commune à la desserte SUD et les effets attendus puis le public prend la parole avec des avis plutôt favorables à cette modification. La ville connaît une évolution de son document d'urbanisme avec sur le quartier de Céron une OAP prévoyant des parcelles pour des activités économiques. Une séance de travail a eu lieu courant 2023 avec les agents de l'urbanisme de la commune pour présenter le périmètre et les enjeux de ce futur secteur.

Certains citoyens évoquent l'attente d'un document regroupant les conséquences du projet sur un maximum de domaines document que constitue l'étude d'impact. Le garant présent reprend les étapes réglementaires qui viendront par la suite jusqu'à l'obtention de l'autorisation préfectorale. Les échanges ont eu lieu sur les rôles dévolus aux élus et au public sur les décisions avec la précision du garant sur les rôles respectifs du public et des élus avec pour les premiers cités les possibilités d'amendements ou de propositions au projet et pour les autres le pouvoir de décision acté par les délibérations de l'Assemblée de la CTM ou du conseil d'administration de Martinique Transport.

Ville de Rivière Salée : le 13 Décembre 2023 il s'agit d'une réunion ayant rassemblé 140 participants environ et qui a permis des échanges nourris sur le passage en centre-ville et ses

impacts sur la vie quotidienne des commerçants et habitants avec les opinions diverses sur l'attractivité renforcée ou non du bourg avec le passage du tracé dans la rue Schoelcher. Il est fait mention d'une possible réorganisation du plan de circulation et des nouvelles infrastructures qui seraient à créer (gare routière pour les lignes de bus au départ ou en passage sur le bourg de Rivière Salée et stations).

L'information nouvelle par rapport à 2021 est que la commune ne serait plus le terminus de la desserte SUD et à ce titre il est intégré dans la présentation les modifications par rapport à celle de la concertation préalable avec les tracés possibles entre Rivière Salée et Sainte Luce.

Une partie des débats s'est porté sur les travaux en cours de rehausse de l'enrobé de la portion de Route Nationale 5 entre Petit Bourg et Rivière Salée pour un arrêt des inondations et des blocages de circulations récurrents ainsi que sur les événements passés d'inondations dans la plaine et le fonctionnement de la zone lié à l'exploitation agricole et aux cours d'eau présents. Les interventions donnent à entendre la fine connaissance des habitants sur leur milieu naturel et ses évolutions dans le temps et leur compréhension des phénomènes. Il s'agit là d'une source d'informations potentielle pour la suite des études et un moyen d'associer ces citoyens à l'édification du projet.

Le sujet de l'AOC Rhum et des futures surfaces impactées éventuellement vient également en discussion avec des observations de citoyens pensant que les porteurs de projet connaissent déjà le chiffre de la superficie à consommer pour le projet ; le garant présent a expliqué que les données de surfaces qui seront artificialisées feront l'objet des études suivant l'adoption du pré-programme; ce sujet sera vraisemblablement une source de discussions une fois les données globales recueillies et les garants veilleront avec les entités socioprofessionnelles à une bonne circulation des informations.

Des questions sur les questions foncières viennent aussi en débat avec des propriétaires qui anticipant être sur le tracé demandent le mode opératoire. Les représentants de porteurs de projet indiquent les procédures applicables selon le mode d'acquisition amiable ou suite à expropriation. Le garant de la CNDP lui indique le stade où se situe l'opération soit avant les études permettant d'arriver à l'approbation du programme avec à venir entre la fin 2023 et le début du second trimestre de 2024 des études géométriques au niveau des parcelles nécessaires au projet. Le jour de la réunion publique il n'y a donc pas de connaissance exhaustive des parcelles impactées par le projet.

Ces réunions publiques ont permis aux représentants des porteurs du projet assistés de membres de l'équipe d'AMO et d'élus de faire le point sur l'avancement des études préalables et les étapes les plus proches à venir. La présence des Directeurs de la DGA en charge des infrastructures et de la Directrice de Martinique Transport sur chaque séance publique ainsi que d'un élu de la CTM permet de gérer et naviguer entre deux niveaux de réponses à savoir celles du domaine technique et celles étant sur un champ plus stratégique ou politique.

Les réunions publiques ont pour but d'informer le grand public sur les avancées du projet, d'entendre les remarques et interrogations des présents et d'y apporter des réponses avec des compléments qui peuvent arriver lors de futures rencontres. Les supports de présentation, les enregistrements sonores et les transcriptions de ces enregistrements sont disponibles sur le site dédié à l'adresse « extensions.tcsp.com » pour le grand public. La possibilité est ouverte aux citoyens de faire remonter des questions ou propositions et pour le moment il y a peu de réactions en ce sens car l'expression en présentiel semble être privilégiée par les personnes intéressées au projet. Il n'y a eu aucun message sur la boîte mail des garants pour s'interroger sur la suite de la procédure.

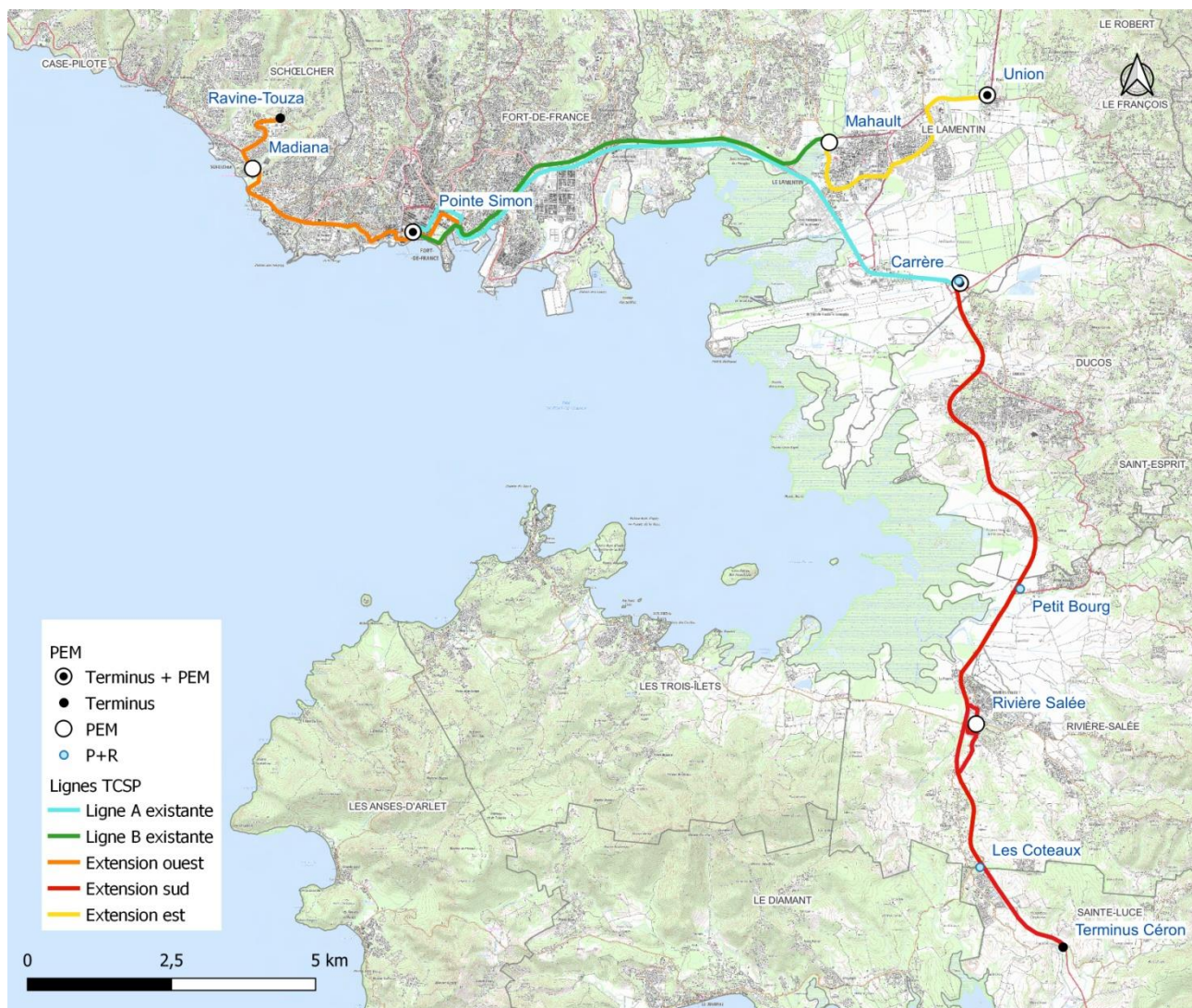
Ces deux réunions ont bien fait l'objet de communication par voie de presse, par messages en radio, par affichage sur les panneaux dédiés de chaque ville et sur les réseaux sociaux des porteurs de projet.

Les garants ont pu au cours de cette année effectuer une présentation de la procédure de concertation continue à la Commission Aménagement du Territoire, Grands Travaux, Transports, Infrastructures et Risques Majeurs de la CTM du jeudi 21 septembre 2023 avec comme objectifs d'échanger sur les missions des deux garants jusqu'à l'enquête publique et les attentes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Une entrevue avait eu lieu le mardi 14 mars 2023 avec le Président de cette commission élu suite aux élections de juin 2021 pour détailler notre lettre de mission et tous les éléments établissant le périmètre et limites de notre rôle.

La fin d'année a connu une étape de validation du préprogramme du projet par les deux entités responsables avec deux votes d'approbation en plénière de la CTM le jeudi 30 Novembre 2023 et en conseil d'administration de Martinique Transport le 30 Octobre 2023.

CARTE DU RESEAU AU STADE DU PREPROGRAMME



Voilà en résumé les lieux de passages pressentis des dessertes au niveau préprogramme :

- Extension Est : Mahault – Union Accroche à l'infrastructure existante à Mahaut puis passage au sud du centre-ville via Vieux Pont – Bas Mission et Place d'Armes, accroche

à la RN1 au giratoire de Mangot-Vulcin puis le long de la RN1 jusqu'à Union avec une longueur annoncée de 4.8 kilomètres

- Extension Sud : Carrère – Céron Accroche à l'infrastructure existante à Carrère puis aménagement du site propre le long de la RN5 jusqu'à Rivière Salée bourg, passage sur l'axe central du bourg et à La Laugier puis sur la RD7A, réinstallation le long de la RN5 à Médecin jusqu'à Céron avec une longueur annoncée de 14.3 kilomètres
- Extension Ouest : Pointe Simon – Université Choix du mode routier (BHNS) Accroche de l'infrastructure à Pointe Simon Installation de l'aménagement sur deux corps de voies entre Almadies et Rond Point puis le long de la RN2 jusque Madiana puis montée à l'Université et retournement au giratoire de Ravine-Touza avec une longueur annoncée de 4.4 kilomètres

Suite aux deux votes sur le préprogramme débutent en fin d'année 2023 les études de faisabilité approfondie qui doivent permettre de définir l'emprise foncière des projets d'extension, de consolider le chiffrage pour chaque extension, de définir de manière fonctionnelle la desserte, de définir le dimensionnement des équipements, de lister les procédures administratives requises et la démarche ERC et de réaliser une première évaluation environnementale au vu des espaces impactés.

Les porteurs de projet et la DEAL ont eu des séances de travail l'année passée en présence d'un garant pour aborder les contours de la démarche réglementaire devant aboutir à l'autorisation environnementale unique et le cas échéant à la DUP (La phase initiale d'état zéro de l'environnement est l'un des aspects évoqués notamment).

La participation des garants de la CNDP est nécessaire au vu du rôle de cette administration en charge de l'instruction de l'Autorisation Environnementale Unique pour comprendre le calendrier et le fonctionnement des échanges futurs entre les porteurs de projet et les instructeurs pour aboutir à l'autorisation préfectorale après enquête publique.

Avis des garants sur le déroulement de la concertation continue

L'année passée marque la reprise des actions de concertations des porteurs de projet et un retour vers le grand public.

En 2023, toutes les collectivités concernées ont pu exprimer leurs avis et attentes lors d'une série de rencontres organisées depuis juillet par l'équipe projet de la CTM pour présenter le projet TCSP, puis de nouveau en septembre et octobre 2023 sur la base de nouvelles

propositions et analyses de l'AMO et les ajustements des nouvelles gouvernances des deux porteurs de projet. Les projets privés ou publics connus ou les plans en cours ou à venir en modification ou révision font partie des échanges pour une bonne connaissance des contraintes à venir.

Suite aux études complémentaires en découlant les impacts sur chacune des dessertes sont présentés au public ce qui illustre de la prise en compte par les porteurs de projet des actions des partenaires comme souligné lors du bilan des garants de la concertation préalable.

Ces échanges ont permis aux acteurs de voir les temporalités différentes d'aboutissement des projets des collectivités (calendrier de réalisation des dessertes TCSP et des projets communaux ou des évolutions des documents d'urbanisme différents) et la nécessaire collaboration pour éviter tout blocage.

L'implication des services techniques des collectivités locales concernées par les futurs tracés est plus que satisfaisante avec un esprit de partenariat désormais établi.

Le site internet dédié est lui relativement peu actif au regard de l'ampleur du projet et il conviendra de rappeler au public qu'il peut y consulter les documents laissés à disposition tels les éléments d'études ou les comptes-rendus sonores, écrits et diaporamas des présentations publiques. Lors des futures réunions publiques un dispositif sera proposé aux citoyens par QR code entre autres pour y accéder directement et découvrir les fonctionnalités.

L'absence sur une grande partie de 2023 du site internet officiel de la Collectivité Territoriale de Martinique suite à une cyber attaque est un handicap

La suite de la concertation continue

La suite de la concertation doit amener les porteurs de projet à mettre en œuvre leur équipe projet officiellement, préciser ce qui est prévu en matière de modalités de participation et d'information pour la suite de la concertation avec les modalités à venir sur la mandature en cours (réunions publiques, ateliers, newsletters régulières, etc) et le planning détaillé des étapes du projet.

Sur 2024 il est prévu la finalisation et approbation du programme, phase importante qui consolidera les grandes lignes du projet auprès des citoyens.

La structuration de la collaboration entre les deux porteurs de projet et les entités extérieures doit se poursuivre avec tous les organismes pressentis pour engager les groupes de travail thématiques (COTECH).

Préconisations des garants sur la suite de la concertation continue et demandes de précisions au responsable de projet

L'année 2024 sera une année de poursuite de réalisations d'études techniques et il sera nécessaire d'informer le public de l'avancement des études et des décisions qui en découleront avec en point d'orgue l'approbation du programme par les deux porteurs de projet. Ces études ont été annoncées, notamment lors des deux réunions publiques tenues en fin d'année qui vont se poursuivre sur les communes non visitées encore. Les garants veilleront à ce qu'un résumé non technique et listant les principaux enseignements à tirer soit remis systématiquement à côté du document complet.

- Il conviendrait pour les porteurs de projet dès le retour en fonction du site internet de la CTM d'intégrer une "Image-lien" renvoyant au site dédié « extensions-tcsp.com » sur l'onglet "Projet" de la page d'accueil pour rediriger le public intéressé et profiter du flux plus important de visiteurs fréquentant le site vitrine de la collectivité majeure de Martinique. Il y aura lieu également de veiller à le rendre toujours facile d'utilisation car il va s'étoffer progressivement avec l'ajout de documents sous divers formats. Une vigilance sera rappelée au gestionnaire pour un maintien de haut niveau de maintenance et protection contre toute tentative de piratage
- Les garants vont veiller à un lien renforcé avec certaines mairies sur les changements induits par le passage des nouvelles dessertes en centre-ville qui vont changer les plans de circulation et des habitudes d'accessibilité à des équipements scolaires, des commerces, équipements publics et zones d'habitat ou des réductions de fluidité de circulation des véhicules particuliers.
- L'approbation du programme est une phase qui doit donner lieu selon les garants à une communication soignée par tous moyens au vu de l'importance de cette étape qui déterminera un calendrier prévisionnel, des estimations détaillées et permettra de définir une stratégie globale de réalisation ou de phasage. Les garants souhaitent que cette étape conduise à éditer un document au format papier pour distribution au plus grand nombre en parallélisme des formes de la brochure remise en début de concertation préalable.
- Il y aura lieu selon les garants suite à l'approbation du programme d'inviter les communes non desservies pour une présentation au vu des retombées qui dépassent les seuls territoires d'implantation des infrastructures à créer

Les garants tiennent à souligner que les deux porteurs de projet constamment sur l'année écoulée montrent une volonté certaine de concerter. Il y a lieu pour l'avenir de poursuivre ce cheminement avec les échanges par thématiques en groupe de travail avec un retour exhaustif vers le grand public des décisions prises.

Les garants de la concertation continue

ALONZEAU Jean-Michel

BALLAN Etienne

